

Québec, le 29 septembre 2000

Monsieur Liguori Hinse  
Sous-ministre adjoint  
Direction générale de Montréal et de l'Ouest  
Ministère des Transports  
800, Place Victoria, 20<sup>e</sup> étage  
Case postale 333,  
Montréal (Québec) H4Z 1H9

OBJET : Demande de modification au décret 1446-91  
Axe Saint-Laurent – Laramée – McConnell, Hull

Cher collègue,

Pour faire suite à votre demande de modification au décret 1446-91 du 23 octobre 1991 formulée à ma prédécesseure, M<sup>me</sup> Suzanne Giguère, en date du 28 juin 2000, je vous avise que les modifications apportées au projet en question ont été jugées importantes et, de ce fait, constituent un nouveau projet.

Ainsi, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2), s'applique. Dans ce cadre, votre demande du 28 juin 2000 est considérée comme l'avis de projet prévu à l'article 31.2 de ladite loi et les documents accompagnant cette demande sont présumés constituer l'étude d'impact. Par conséquent, votre ministère devra évaluer si tous les éléments requis par la directive sont traités dans les documents déjà déposés.

...2

À cet effet, le ministre de l'Environnement fera parvenir incessamment à votre ministre la directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement relativement à ce projet.

Espérant le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint aux  
Évaluations environnementales et  
à la Coordination,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilbert Charland', with a long horizontal flourish extending to the right.

Gilbert Charland



Gouvernement du Québec  
Ministère  
des Transports

Bureau du sous-ministre adjoint  
Direction générale de Montréal et de l'Ouest

Montréal, le 28 juin 2000



Madame Suzanne Giguère  
Sous-ministre adjointe  
Direction générale des Évaluations environnementales  
et de la coordination  
Ministère de l'Environnement du Québec  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

OBJET : Demande de modification au décret 1446-91  
Axe Saint-Laurent – Laramée – McConnell, Hull  
Projet # 20-6672-8385-A

---

Chère collègue,

Conformément au décret 1446-91 du 23 octobre 1991, l'avant-projet du Ministère, prévoyait la construction d'une infrastructure autoroutière à grande capacité, incluant une section encaissée dans le secteur résidentiel.

Le 2 décembre 1999, M. Paul Saint-Jacques, sous-ministre adjoint, vous informait des résultats d'une analyse de la valeur effectuée sur le projet et de l'intention du Ministère de modifier le concept initial en s'appuyant sur les recommandations découlant de cette analyse.

Les études et analyses visant à documenter la demande de modification au décret sont maintenant complétées. En milieu urbain, le projet prend la forme d'un boulevard paysager à niveau, comprenant quatre voies de circulation avec carrefours giratoires aux intersections. Il est apparenté en grande partie à l'une des variantes analysées dans l'étude d'impact de 1987 et respecte plusieurs des caractéristiques décrites dans le rapport du Bureau des audiences publiques sur l'environnement.

M<sup>me</sup> Suzanne Giguère

- 2 -

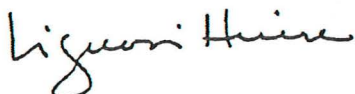
28 juin 2000

Vous trouverez donc ci-joint le document intitulé *Rapport d'évaluation environnementale* préparé par la firme Beauchemin-Beaton-Lapointe. Ce rapport est lui-même accompagné d'une série de documents techniques dont la liste est jointe à cette lettre. Ces documents devraient permettre une analyse détaillée de la proposition du Ministère.

Pour des informations supplémentaires, je vous invite à communiquer avec M. Pierre Laflamme, directeur par intérim de l'Outaouais (☎ 819-772-3107, poste 260).

Je vous prie d'agréer, chère collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,



LIGUORI HINSE, ing.

c.c. M. Pierre Laflamme, ing., Direction de l'Outaouais

p.j.